# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 59384

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les suites réservées par le Gouvernement aux recommandations formalisées par la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, rendu public le 17 septembre 2013. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement, concernant les retraites des professions libérales, sur la recommandation visant à gager une augmentation éventuelle de la contribution de l'assurance maladie aux régimes de prestations complémentaires vieillesse par une diminution équivalente de prise en charge de cotisations maladie ou famille pour les mêmes professions.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement connait l'importance des recommandations de la Cour des comptes pour l'aider dans la conduite du redressement des finances sociales. Ce rapport est extrêmement riche dans les propositions formulées et comporte des pistes de solutions intéressantes que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a demandé aux services compétents d'étudier attentivement. Le Gouvernement a déjà retenu certaines des recommandations et les met en oeuvre pour procéder au redressement des comptes sociaux. Il y associe les parlementaires à l'occasion du débat qui a lieu, chaque automne, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

### Données clés

**Auteur :** M. Thierry Lazaro
**Circonscription :** Nord (6e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 59384
**Rubrique :** Finances publiques
**Ministère interrogé :** Affaires sociales
**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 8 juillet 2014, page 5700
**Réponse publiée au JO le :** 28 octobre 2014, page 9005